

RÈGLEMENTS

"MISSION: CONNECTED HEROES"

Article 1 : Société Organisatrice

STELLANTIS Auto SAS, société par actions simplifiée au capital de 300 176 800 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro B 542 065 479, dont le siège social est situé au 43 Rue Jean Pierre Timbaud – 78300 Poissy, organise du 8 décembre 2025 au 14 mars 2026 inclus, un jeu sans obligation d'achat intitulé "Mission Connected Heroes" (ci-après dénommé le "Jeu").

Article 2 : Durée et description globale du Jeu

Le jeu se déroulera du 8 décembre 2025 au 14 mars 2026 inclus.

Le Jeu intitulé "Mission : Connected Heroes" est une initiative mondiale fédératrice qui vise à rassembler plus de 22 000 employés de STELLANTIS issus de la Business Unit Product Development and Technology (ci-après dénommée "PDT"). Ce challenge, déployé simultanément dans quatre grandes régions stratégiques (Amérique du Nord, Europe, Amérique du Sud et IAP/Chine), a pour objectif de créer une culture commune et d'harmoniser les connaissances autour des services connectés.

Article 3 : Définitions

Dans ce règlement, chacune des expressions ci-dessous aura le sens précisé dans sa définition :

"Participant" : Personne qui participe au Jeu en remplissant les conditions de participation et qui est employée d'une société appartenant au Groupe Stellantis.
"Challenge" : Questionnaire à choix multiples ou questions ouvertes, etc. auxquels les Participants doivent répondre correctement et intégralement pour gagner à ce jeu.

"Sharepoint" : Plateforme sur laquelle le jeu est hébergé pour chacune des régions participantes.

Article 4 : Objectifs du Challenge

Le Jeu poursuit quatre objectifs principaux :

Rassembler les Participants des 4 régions autour d'un programme commun, engageant et inédit
Clarifier et donner du sens à l'offre de services connectés du groupe
Former les meilleurs ambassadeurs capables de promouvoir les services connectés
Engager les équipes en renforçant la fierté et l'appartenance à travers une expérience ludique et digitale

Article 5 : Conditions de Participation

5.1 Éligibilité des participants

Le Jeu est exclusivement réservé aux employés internes de STELLANTIS travaillant sous l'entité PDT - Product Development and Technology (Participant), à condition qu'ils disposent d'un contrat à durée indéterminée dans ces services du début à la fin du challenge. Les employés rejoignant l'entreprise pendant le programme ne pourront pas participer, à partir du 8 décembre.

Seuls les employés en contrat à durée indéterminée sont éligibles ; les prestataires de services externes sont explicitement exclus de cette compétition.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'ajouter des participants extérieurs à la Business Unit PDT, employés d'une Société du Groupe Stellantis.

5.2 Langue

La langue officielle de ce challenge est l'anglais.

5.3 Participation et Incription par le Participant

La participation est strictement volontaire.

Une seule participation par individu est autorisée, aucun groupe d'individus (une équipe) n'est autorisé.

L'accès au portail du Jeu se fait uniquement via la plateforme SharePoint.

La connexion pour l'Inscription par le Participant s'effectue avec le nom d'utilisateur et le mot de passe STELLANTIS Auto SAS.

La Société Organisatrice peut unilatéralement mettre fin à la participation du Participant, sans préavis ni justification, et sans que cela puisse former une quelconque réclamation à son encontre par le Participant, notamment si les informations fournies sont contraires aux règles de participation.

Le Participant peut mettre fin à sa participation à tout moment en écrivant à la Société Organisatrice pour supprimer ses données.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux de hasard en vigueur en France.

Article 6 : Protection des Données Personnelles

6.1 Données collectées

Dans le cadre du Challenge "Mission : Connected Heroes", STELLANTIS Auto SAS, en tant que responsable du traitement, collecte et traite certaines données personnelles des Participants, notamment :

- Prénom et nom
- Adresse email professionnelle
- Identifiant STELLANTIS
- Entité/département
- Région et pays d'affectation
- Données de connexion et de participation (dates, heures, scores, réponses)
- Contenu créé dans le cadre du Challenge

6.2 Finalités du traitement

Les données personnelles des Participants sont collectées et traitées aux fins exclusives de :

Gérer la participation au Challenge et son bon déroulement

Déterminer les gagnants et attribuer les prix et gérer les obligations fiscales

Analyser statistiquement les performances par région/pays pour créer des rapports anonymisés

Communiquer en interne sur le Challenge et ses résultats

Améliorer la connaissance des services connectés au sein du Groupe

6.3 Base juridique

Le traitement des données personnelles des Participants est fondé sur :

L'intérêt légitime de STELLANTIS Auto SAS à promouvoir la connaissance des services connectés incluant ce jeu

L'exécution du présent règlement, considéré comme un contrat entre STELLANTIS Auto SAS et le Participant

Le consentement du Participant pour des traitements spécifiques, notamment la diffusion interne du contenu créé

Le respect des obligations légales en cas de taxes, etc.

6.4 Durée de conservation

Les données personnelles des Participants sont conservées pendant la durée du Challenge et jusqu'à trois (3) mois après la remise des prix, pour permettre le traitement d'éventuelles réclamations.

À l'issue de cette période, les données seront soit supprimées, soit anonymisées pour permettre une analyse statistique, afin d'améliorer la performance des processus et fonctionnalités des services connectés.

6.5 Destinataires des données

Les données personnelles collectées sont destinées à :

Les équipes organisatrices du Challenge au sein de STELLANTIS Auto SAS
Les prestataires techniques mandatés pour la gestion de la plateforme SharePoint
L'huissier de justice chargé de superviser le Challenge, uniquement pour les données nécessaires à sa mission
Les services de communication interne pour les gagnants ayant consenti à la publication de leur identité
Les transferts en dehors de l'Espace Économique Européen sont sécurisés par des accords intragroupes conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

6.6 Droits des Participants

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) applicable pour le responsable du traitement et à la législation nationale applicable, chaque Participant dispose :

- D'un droit d'accès à ses données personnelles
- D'un droit de rectification des données inexactes
- D'un droit à l'effacement dans les conditions légales
- D'un droit à la limitation du traitement
- D'un droit d'opposition pour motifs légitimes
- D'un droit à la portabilité des données
- Du droit de retirer son consentement à tout moment pour les traitements fondés sur cette base

Pour exercer ces droits, le Participant peut contacter eva@lalternative.paris

(Toujours inclure votre origine régionale (NA, SA, Chine, IAP ou EE) dans l'objet du message avant d'envoyer toute demande d'information).

Le Participant peut à tout moment contacter le Délégué à la Protection des Données de STELLANTIS Auto SAS à dataprotectionofficer@stellantis.com.

En cas de réclamation, le Participant peut également contacter l'autorité de contrôle compétente dans son pays de résidence.

6.7 Sécurité des données

STELLANTIS Auto SAS met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles des Participants, conformément à sa politique de sécurité des systèmes d'information.

6.8 Consentements spécifiques

Lors de l'inscription au Challenge, le Participant sera invité à donner son consentement explicite pour :

L'utilisation de son image et de son nom en cas de victoire, à des fins de communication interne

L'utilisation anonymisée du contenu créé à des fins d'illustration et de promotion des services connectés de STELLANTIS Auto SAS
Ces consentements sont facultatifs et n'affectent pas la participation au Challenge

Article 7 : Calendrier du Jeu

Le lancement du Jeu se déroule selon le calendrier suivant :

- Semaine 50 2025 : Mission 1 "THE ACADEMY" - 3 challenges (8, 15 et 22 décembre)
- Semaine 03 2026 : Mission 2 "THE PRACTICE"
- Semaine 06 2026 : Mission 3 "THE LABORATORY"

Les Missions 1, 2 et 3 restent accessibles jusqu'à la Semaine 09 2026.

- Semaine 09 2026 : "THE BIG FINALE"
- Semaine 13 2026 : CÉRÉMONIE DIGITALE pour annoncer les gagnants

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Dans de telles circonstances, la Société Organisatrice mettra en œuvre des moyens techniques pour informer les Participants sur le SharePoint.

Article 8 : Parcours du Jeu

Le parcours du Jeu est divisé en quatre phases progressives, chacune conçue pour développer les connaissances et compétences des participants autour des services connectés de STELLANTIS Auto SAS :

8.1 Phase Éducative (THE ACADEMY)

Cette première mission fondamentale se déroule en trois sessions distinctes, d'une durée de 10 à 15 minutes chacune. Elle vise à construire une base solide de connaissances sur les services connectés :

#1 : Découverte des fondamentaux des services connectés STELLANTIS via la session Drive Smarter

#2 : Découverte des fondamentaux des services connectés STELLANTIS via la session Life Easier

#3 : Découverte des fondamentaux des services connectés STELLANTIS via la session Trip Enjoyable

8.2 Phase Pratique (THE PRACTICE)

Dans cette deuxième phase, le participant est placé dans une simulation de voyage logistique longue distance, présentée comme un parcours interactif.

À différentes étapes du voyage virtuel, le participant est confronté à des situations nécessitant une prise de décision qui déterminera son parcours ultérieur.

Pour chaque situation, plusieurs options de réponse sont proposées au participant.

Aucune réponse n'est considérée comme incorrecte, mais certains choix peuvent être plus efficaces que d'autres en termes de temps, de ressources ou d'optimisation du parcours.

8.3 Phase de Réflexion Prospective (THE LABORATORY)

Cette troisième phase est un test créatif visant à imaginer les services connectés du futur.

Le participant est invité à répondre à une question ouverte sur les innovations potentielles dans le domaine des services logistiques connectés.

La réponse doit être formulée sous forme de texte dans l'espace dédié, en anglais, et sans limite de caractères.

Chacune de ces trois sessions permet aux participants d'accumuler des points essentiels pour la qualification à la phase finale, tout en consolidant leur expertise et leurs connaissances.

8.4 Finale (THE BIG FINALE)

La grande finale consiste à créer un contenu original mettant en valeur et en évidence un ou plusieurs services connectés, dans une perspective de communication interne.

Les finalistes peuvent soumettre leur création dans l'un des formats suivants :

- Contenu vidéo (durée maximale : 2 minutes)
- Contenu audio (durée maximale : 3 minutes)
- Scénario détaillé (Word, PDF)
- Visuel ou infographie (formats acceptés : JPG, PNG, PDF)

Pour le développement de leur création, les finalistes devront exclusivement utiliser les outils d'Intelligence Artificielle STLA.

Seuls les employés ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue des cinq défis hebdomadaires sont qualifiés pour participer à la grande finale, selon la répartition régionale suivante :

- Top 200 en Europe
- Top 100 en Amérique du Nord
- Top 35 en Amérique du Sud
- Top 35 dans la zone IAP/Chine

À l'issue de la période de création, tous les participants au challenge, qu'ils aient participé ou non à la Grande Finale, sont invités à voter pour les contenus finalistes.

Chaque votant dispose de plusieurs votes mais d'un seul vote par contenu. Vous ne pouvez pas voter plusieurs fois pour le même contenu.

Les gagnants de la finale sont déterminés exclusivement par le nombre de votes reçus. En cas d'égalité parfaite entre plusieurs finalistes, la Société Organisatrice examinera leurs points des missions précédentes du challenge.

Celui qui avait le plus de points remportera le prix attribué.

Si le nombre de points est similaire, celui qui a répondu aux différentes missions en moins de temps remportera le départage.

En cas de similarité parfaite en points et en temps, nous prévoyons un tirage au sort supervisé par un huissier de justice pour déterminer le gagnant : Maître Doniol, 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly.

Article 9 : Système de Points

9.1 Règles de base

MISSION #1

- Réponses obligatoires et parfois multiples
- Score minimum : 0 (Pas de score négatif, il reste à 0)
- Réponse correcte : 1 point ajouté
- Réponse incorrecte : 1 point déduit
- Bonus : ce challenge sera chronométré, et les participants les plus rapides gagneront des places plus élevées dans le classement régional général.

MISSION #2

- Un score est attribué en fonction de l'efficacité des choix effectués (de 1 à 3 points à chaque étape).
- Un bonus de 2 points sera attribué si la mission est accomplie avec succès et dans les délais.
- Un bonus de 1 point sera attribué si la mission est accomplie avec succès mais plus tard.
- Aucun point ne sera attribué en cas d'échec.

Pour la mission concernant les utilisateurs de véhicules connectés du Groupe Stellantis :

- 1 point est attribué si tous les champs des questions ouvertes sont complétés.
- 0 point dans le cas contraire.

Pour la mission concernant les non-utilisateurs de véhicules ou les non-utilisateurs de véhicules connectés du Groupe Stellantis :

- 1 point est attribué si tous les champs des questions ouvertes sont complétés.
- 0 point dans le cas contraire.

MISSION #3

- Réponse fournie : 1 point ajouté
- Réponse non fournie : 0 point ajouté

9.2 GRANDE FINALE

Le classement final des gagnants est basé principalement sur le nombre de votes reçus pendant la phase finale. En cas d'égalité parfaite entre plusieurs finalistes, un système de départage progressif s'applique selon la hiérarchie suivante :

Les points cumulés obtenus durant les phases précédentes seront examinés, désignant comme vainqueur le participant ayant démontré la meilleure performance globale.

Si l'égalité persiste, le facteur temps entrera en jeu : le participant qui aura accompli toutes les missions avec la plus grande rapidité remportera l'avantage.

Dans l'éventualité exceptionnelle d'une égalité parfaite tant en points qu'en temps d'achèvement, un tirage au sort sous contrôle d'huissier déterminera le vainqueur final.

Cette méthodologie rigoureuse garantit une désignation équitable des participants qui bénéficieront des récompenses offertes par STELLANTIS Auto SAS, détaillées ci-dessous.

9.3 Classements

À chaque étape, un classement par région et par pays sera disponible, ainsi que le classement de la personne connectée. Le classement est effectué par prénom +1ère lettre du nom de famille. Tous les caractères sont en majuscules. Il n'y a pas d'espace entre le prénom et la première lettre du nom de famille.

En cas d'homonymes, il est possible de demander que l'ordre des participants soit distingué en écrivant à : eva@lalternative.paris (en précisant la région d'origine dans l'objet du courriel).

Article 10 : Attribution et Livraison des Prix

10.1 Dotations Or

Accès à un Grand Prix international de Formule 1 ou équivalent

Le voyage à l'événement est pris en charge par STELLANTIS : transport, transferts, hébergement.

Les événements (ou équivalents) :

- Europe : 24Heures du Mans
 - 6 gagnants
 - Valeur d'environ 1 200 € par personne
- Amérique du Nord : École de Course
 - 3 gagnants
 - Valeur d'environ 1 200 € par personne
- Amérique du Sud : 6 Heures de São Paulo
 - 1 gagnant
 - Valeur d'environ 2 000 €
- IAP/Chine : F1 de Singapour
 - 1 gagnant
 - Valeur d'environ 2 000 €

10.2 Dotations Argent

1 an d'abonnement gratuit aux services connectés ou une enceinte connectée et une batterie de téléphone :

- 10 pour l'Europe de l'Est
- 5 pour l'Amérique du Nord
- 2 pour l'Amérique du Sud
- 2 pour IAP/Chine

Le participant est libre de choisir le prix souhaité.

10.3 Dotations Bronze

1 tote bag, 1 carnet et 1 gourde – Articles de marque STELLANTIS :

- 84 pour l'Europe de l'Est
- 42 pour l'Amérique du Nord
- 17 pour l'Amérique du Sud
- 17 pour IAP/Chine

Après vérification de la régularité de l'inscription des Participants, les gagnants seront notifiés par STELLANTIS AUTO SAS, Société Organisatrice, par email aux coordonnées STELLANTIS.

Les prix retournés en raison d'une difficulté avec le nom ou l'adresse du destinataire ne seront pas réattribués ni retournés et resteront la propriété de STELLANTIS Auto SAS.

Les prix sont nominatifs et ne peuvent être attribués à d'autres personnes.

Si l'un des services prévus ne peut être offert par les organisateurs pour des raisons indépendantes de leur volonté, il serait remplacé par une dotation de même nature et de valeur équivalente.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de toute modification du contenu de la dotation.

Il est formellement interdit aux gagnants de transférer leur prix moyennant rémunération. Tout transfert fera l'objet d'une annulation du prix et/ou d'une demande de dommages et intérêts en justice de la part de STELLANTIS Auto SAS.

Sans préjudice de toute action en justice et de sa capacité à mettre fin à l'inscription du Participant, la Société Organisatrice n'est pas tenue de délivrer un quelconque prix au Participant bénéficiaire s'il n'a pas correctement saisi ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du Jeu ou n'a pas respecté le présent règlement.

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni à leur échange ou remplacement (il est entendu, toutefois, que la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment les prix proposés par d'autres prix de valeur équivalente).

Article 11 : Équité et Intégrité

L'équité est garantie : tous les participants ont les mêmes chances.

Un huissier de justice garantit l'équité et l'intégrité du règlement.

Article 12 : Accès à la Plateforme

L'accès au challenge se fait exclusivement via la plateforme SharePoint dédiée :

IAP/CHINA: LIEN: [MissionConnectedHero_IAP – Home](#)

SA : LIEN : [MissionConnectedHero_SA – Home](#)

EE/MEA : LIEN : [MissionConnectedHero_EU – Home](#)

NA : LIEN : [MissionConnectedHero_NA – Home](#)

Article 13 : Demandes Relatives à l'Organisation du Jeu

Pour toute question concernant ce règlement, les Participants peuvent contacter l'équipe chargée du suivi de l'organisateur du Challenge "Mission : Connected Heroes" à l'adresse suivante : eva@lalternative.paris

Article 14 : Respect du Règlement

La participation au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu du règlement et des droits des autres participants.

Il est interdit aux Participants de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme aux principes du Jeu et au présent règlement.

STELLANTIS Auto SAS se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas intégralement le présent règlement.

STELLANTIS Auto SAS se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement ou à l'impartialité du Jeu.

STELLANTIS Auto SAS pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes ont été commises sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

Article 15 : Dépôt et Modification du Règlement

Le présent Règlement a été déposé auprès de Maître Doniol, Huissier de Justice, à l'adresse suivante : 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Il est également disponible sur le site internet <http://www.depotjeux.com/>.

STELLANTIS Auto SAS se réserve le droit de modifier le présent Règlement et notamment les règles du jeu et les prix attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de STELLANTIS.

Le règlement peut être modifié à tout moment par les organisateurs sous la forme d'un avenant, conformément aux conditions énoncées, et publié en ligne sur le site internet. L'avenant est déposé via le cabinet de Maître Doniol, situé au 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, qui sont les dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur dès sa mise en ligne, et tous les Participants seront réputés l'avoir accepté du simple fait de leur participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification, dans les environnements Sharepoint.

Tout Participant refusant la ou les modification(s) devra cesser de participer au Jeu.

Article 16 – Divers

Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent Règlement sera tranchée par la Société Organisatrice dans le respect du droit français.

Tout comportement d'un Participant pouvant nuire à l'image du Groupe Stellantis et/ou contraire à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs pourra entraîner l'invalidation de la Participation de ce Participant au Jeu.

Article 17 – Loi Applicable

Le Jeu est régi exclusivement par le droit français.